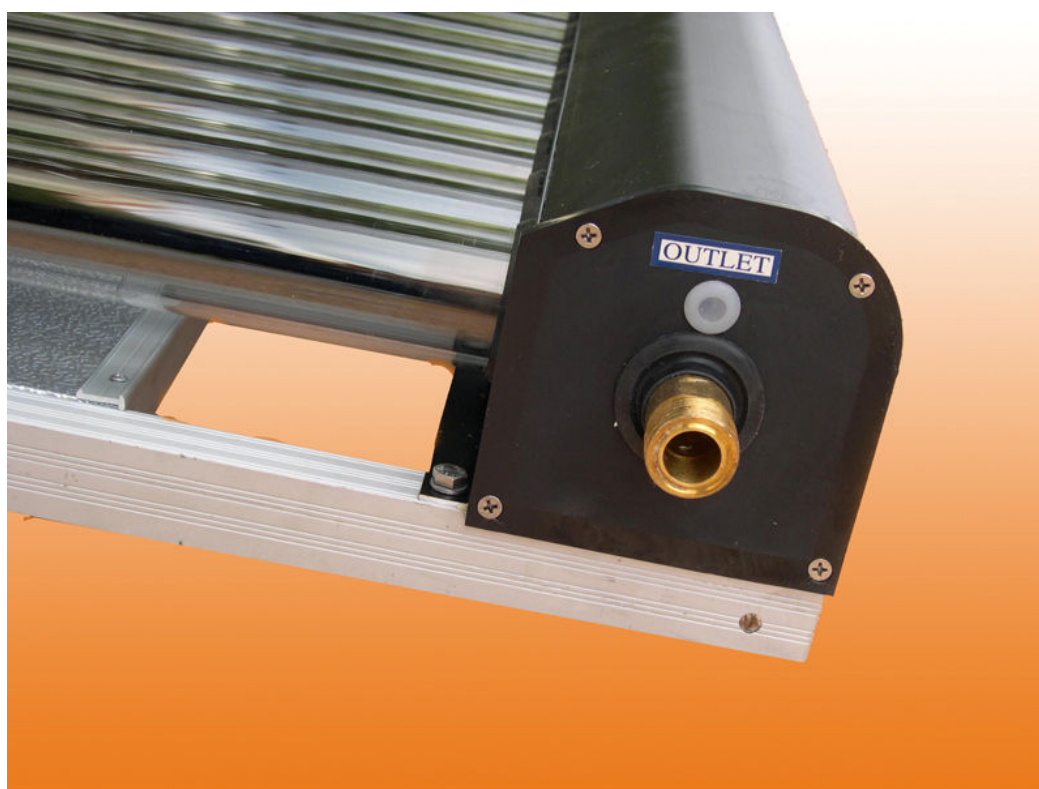




## **Entretien et Maintenance**

(Rev -Pda – 3.0)



## BON DE GARANTIE SUNGEOGET

Les produits SunGeoGet donnent droit à garantie à partir de la date de facture et pour une durée indiquée sur le bon de garantie décrit ci-dessous. Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un produit vous pouvez nous contactez au numéro de téléphone suivant : Tel : 05 61 24 47 03.

### 1 - LA GARANTIE MATERIEL SUNGEOGET NE PEUT S'APPLIQUER SUR NOS PRODUITS INSTALLEES QUE :

1-1 Si cette installation a été réalisée selon les dispositions des documents de certification officiels (Avis technique CSTB, Solar Keymark) en vigueur et/ou selon les dispositions figurant sur les notices SunGeoGet d'installation, d'exploitation et d'entretien relative au produit garanti. Nous vous recommandons vivement de faire l'installation, par un installateur agréé Qualisol ou recommandé par SunGeoGet.

1-2 Si une copie du présent bon de garantie a été renvoyée à SunGeoGet, « Lu et approuvé », datée et signée par le client au moment de la mise en service effectuée par l'installateur ou par lui-même. Adresse d'envoi : SunGeoGet – 7 Passage Marcel Hanriot – 31130 – Balma.

1-3 Si la facture d'achat du produit (recto) et le bon de garantie (verso) signés, datés ont été conservés par le client ainsi que la fiche initiale de la mise en service installateur (un exemplaire est présent dans chaque documentation d'installation SunGeoGet livrée avec le matériel).

1-4 Si les preuves tangibles du respect des dispositions d'installation, d'exploitation et d'entretien peuvent être fournies par le client. (Entretien, vérifications périodiques du maintien du fonctionnement garantissant la sécurité des biens et des personnes, contrat de maintenance passé avec un professionnel.....).

### 2 - LA GARANTIE SUNGEOGET NE COUVRE PAS :

2-1 Le remplacement les consommables (liquide caloporteur, cornières, butées de toit, support de toit ou toit terrasse pour capteurs, tous types de raccords laiton ou autres accessoires ayant pour objet de connecter les circuits hydrauliques).

2-2 Les défauts ou détériorations ainsi que leurs conséquences financières ou matérielles dus à l'intervention d'un tiers n'ayant pas les compétences requises définies par les organismes nationaux agréés en matière d'installation des applications liées aux énergies renouvelables.

2-3 Les défauts ou détériorations et leurs conséquences liés à une modification, ou à une utilisation non conforme ou anormale à l'usage pour lequel le produit est destiné. Nous vous invitons à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits SunGeoGet.

2-4 Les défauts ou détériorations et leurs conséquences provoqués par l'usure naturelle, ou par le non respect ou l'oubli des opérations de maintenance préconisées dans les documentations d'installation, d'exploitation et d'entretien liées aux produits SunGeoGet.

2-5 Les défauts ou détériorations et leurs conséquences liés à toutes causes extérieures.

2-6 Nous excluons toute garantie pour les vices apparents dont le client ne se serait pas prévalu dans le délai de huit jours mentionné à l'article 4-7 de nos conditions générales de vente. En toute hypothèse, la garantie est limitée au remplacement du produit défectueux ou si ce remplacement n'est pas possible, faute de stock disponible, à la restitution du prix de ce produit, **à l'exclusion de toute réparation et installation.**

### 3 - RESERVE DE PROPRIETE

3-1 Nous conservons la propriété des produits livrés jusqu'à l'encaissement effectif de toutes les sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Cependant, le client en tant que gardien des produits, en assume la responsabilité et les risques.

3-2 Le client devra faire assurer les produits dont il est le gardien et fournir l'attestation d'assurance correspondante si nous lui demandons.

3-3 De plein droit, nous pouvons, dès qu'un incident de paiement survient, exiger la restitution, aux frais, risques et périls du client défaillant, du produit livré, et ceci sans mise en demeure. La vente sera résolue de plein droit et les acomptes déjà versés nous resteront acquis en contrepartie de la jouissance des produits dont aura bénéficié le client.

3-4 En cas de revendication, les produits en stock chez le client sont réputés être ceux correspondant aux factures les plus récentes.

3-5 Dans le cas où les produits sont revendus, le client d'origine sera réputé avoir réalisé cette vente pour notre compte, en qualité de mandataire.

### 4 – LITIGES

4-1 Nos ventes seront régies par le droit français.

4-2 Pour toutes contestations, le tribunal de Commerce de notre siège social sera seul compétent, quel que soit le lieu de la livraison, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Produits SunGeoGet	Durée Garantie	Conditions Essentielles de Garantie
Capteurs famille DS	10 ans	mais non suffisantes (voir Paragr. 1 et 2 du présent bon de garantie) à remplir pour accéder à la garantie
Capteurs famille SLU	10 ans	<b>Voir notices d'installation, d'exploitation et d'entretien</b>
Capteurs famille SER	10 ans	Veiller à vérifier <b>tous les ans</b> les attaches au toit du capteur, les attaches des tubes de verre sur la traverse basse du capteur afin que les tubes ne tombent pas du toit. Vérifier l'étanchéité des raccordements hydrauliques. Tous les constats d'usure, de détérioration ou de défauts de ces pièces feront l'objet d'un changement immédiat de celles-ci. <b><u>Il s'agit ici de protéger les biens mais surtout les personnes de tous risques de blessures graves.</u></b>
Ballons solaires	5 ans	<b>Voir notices d'installation, d'exploitation et d'entretien</b> Les anodes doivent être remplacées <b>dès qu'elles</b> sont usées à 60% et plus. Les conditions d'entretien vis-à-vis du calcaire ( <b>détartrage tous les deux ans demandé</b> ) et d'utilisation en matière de dureté de l'eau, de température, de pression et de sécurité seront particulièrement examinées pour l'application de la garantie
Accessoires	2 ans	<b>Voir notices d'installation, d'exploitation et d'entretien</b>

A renvoyer, Signé, daté, avec nom du bénéficiaire de la garantie au plus tard un mois après la mise en service de l'équipement SunGeoGet  
Date : \_\_\_\_\_ Nom du Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ Signature et tampon Société (s'il s'agit d'une société)

## 1 - Maintenance

### 1.1 Précautions à prendre :

Toutes les opérations d'entretien et maintenance préconisées ci-dessous sont à réaliser en respectant toutes les consignes et règles de sécurité en cours par l'inspection du travail et préconisées dans l'avis technique en cours du CSTB :

- sur les interventions réalisées sur toiture
- sur le maniement de fluides portés à haute température et sous pression
- sur le bris de verre

SunGeoGet sera dégagé de toutes responsabilités, si ces consignes et précautions d'usage ne sont pas mises en œuvre lors des opérations préconisées dans cette documentation dans les délais selon les recommandations indiquées.

Toute détériorations des matériels dus à des manipulations réalisées en non-conformités avec l'avis technique en cours du CSTB, ou les documentations d'installation 1 et 2 livrées par SunGeoGet au moment de l'achat, ne seront pas prises en charge par la garantie. Il est donc conseillé de prendre un contrat de maintenance avec un installateur QUALISOL dès la mise en service de votre matériel.

### 1.2 Nettoyage des tubes et du coffre collecteur :

Il est conseillé d'enlever les impuretés qui se déposent avec le temps entre les tubes retenues par les réflecteurs. Les tubes n'ont pas besoin d'être spécifiquement nettoyés sauf si des dépôts sont venus se fixer sur les tubes (terre, sable, pollution notamment en milieu urbain). Dans ce cas, un bon nettoyant vitres ou un liquide dégraissant couramment vendus dans le marché seront employés dilués avec de l'eau, et appliqués uniquement sur les tubes en verre. Rincez à l'eau. Cette opération sera effectuée sans enlever les tubes des collecteurs et avec précaution pour éviter d'appliquer des forces importantes sur les collecteurs.

<b>Périodicité :</b>	
<b>En milieu urbain :</b>	à faire au minimum tous les ans
<b>En milieu Rural :</b>	à faire tous les deux ans
<b>Réalisateur :</b>	l'installateur voir le client (Cf parag 1 sur consignes de sécurité)

### 1.3 Inspection des fixations sur toit ou toit terrasse et étanchéité des liaisons hydrauliques :

- Vérifier les visseries, les cornières ou lanières de fixation longerons sur les chevrons.
- Vérifier les attaches des tubes de verre sur la traverse basse du capteur. Elles doivent être solidement fixées et tenir le tube afin qu'il ne puisse pas tomber pas du toit. Cette vérification est très importante.
- Vérifier l'étanchéité des raccordements hydrauliques.
- Vérification du raccordement des parties métalliques avec le puit de terre de l'habitation

**Tous les constats d'usure, de détérioration ou de défauts de ces pièces ou raccordements feront l'objet d'un changement immédiat de celles-ci. Il s'agit ici de protéger les biens mais surtout les personnes de tous risques de blessures graves.**

<b>Périodicité :</b>	à faire au minimum tous les ans
<b>Réalisateur :</b>	l'installateur voir le client uniquement si il est qualifié (Cf les recommandations au parag 1.1 ci-dessus).

### 1.4 Vérification du bon fonctionnement des tubes et remplacement des tubes défectueux :

Le détecteur visuel de baryum en bas de tube doit être de couleur argentique. Si ce détecteur est de couleur blanche le tube est à changer.

Pour réaliser ce remplacement, démontez l'attache basse du tube, tirez en dévissant sur le tube de verre et en gardant l'angle de raccordement initial sur le collecteur. Pour repositionner un nouveau tube, enfichez la cale aluminium au centre du tube et fixez le tube dans le collecteur en vissant pour mieux faire pénétrer le tube. Repositionnez ensuite l'attache clipper de bas de tube.

## Fiches d'entretien et de maintenance

### *Fiche à produire pour bénéficiaire de la garantie*

<b>Type de Vérification et test sur le matériel</b>	<b>Constats et/ou résultats Modifications/Remplacements effectués</b>
Nettoyage des tubes et du coffre collecteur	
Inspection des fixations sur toit ou toit terrasse et étanchéité des liaisons hydrauliques	
Vérification du bon fonctionnement des tubes et Remplacement des tubes	
Autres	

Date :

(Tampon Sté Installateur)

Signature Installateur